

## Feux de forêt

Les feux de forêt se définissent comme tout incendie se déclarant et se propageant dans un massif sur une surface d'au moins 1 hectare (soit deux terrains de football). Ils évoluent ainsi dans les formations forestières ou sub-forestières telles les garrigues, friches, maquis ou encore les landes

Au niveau du Pays du Grand Briançonnais, la forêt couvre 28% du territoire avec plus de 80% de résineux. Sachant que la limite altitudinale de la forêt se situe aux alentours de 2 200m, on en conclut que toutes les communes du Pays du grand Briançonnais sont concernées par ce risque.

86% environ des départs de feux sont d'origine humaine et 14 % seulement ont une cause naturelle, essentiellement dus par les impacts de foudre (données DDRM).

